

Séance du 07/04/2023

L'an 2023 le 7 AVRIL le Conseil d'Administration de ce CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président Monsieur COULON Robert

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	8	8
		Pour : 8
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

Mrs COULON Robert , REBOUX Florence, Maryse DUFOUR, Sylvianne BRISET, M. Thomas MAURY, BONIN Pépita, JOUVENCEAU Cécilia, POCOBELLO Christiane

**Procurator(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

*Gau dillat de chèle*

**Etai(en)t excusé(s) :**

Date de la convocation
21 mars 2023

Date d'affichage
13 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance :**

*Christiane Pocabello*

13 avril 2023
---------------

et publication du

13 avril 2023
---------------

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 du Receveur Municipal**

Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil d'Administration en même temps que le compte administratif.

**VU le rapport,  
Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 du receveur municipal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à DICONNE le 07/04/2023

Le Président Robert COULON



CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
de DICONNE  
71330